

2, 1878

X

ASSOCIATION FRANÇAISE

Res 1101
63/4

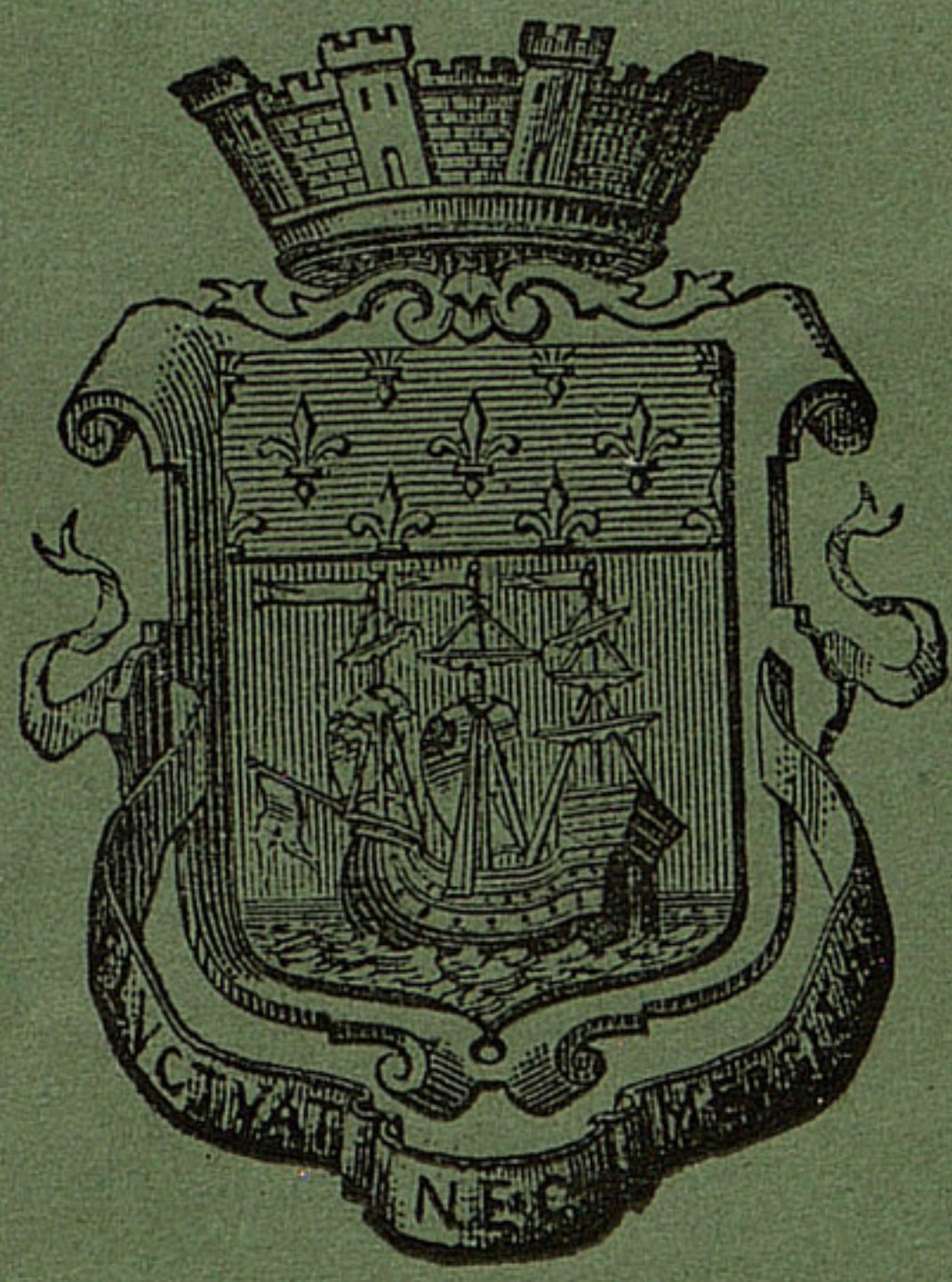
POUR

L'AVANCEMENT DES SCIENCES

CONGRÈS DE PARIS

1878

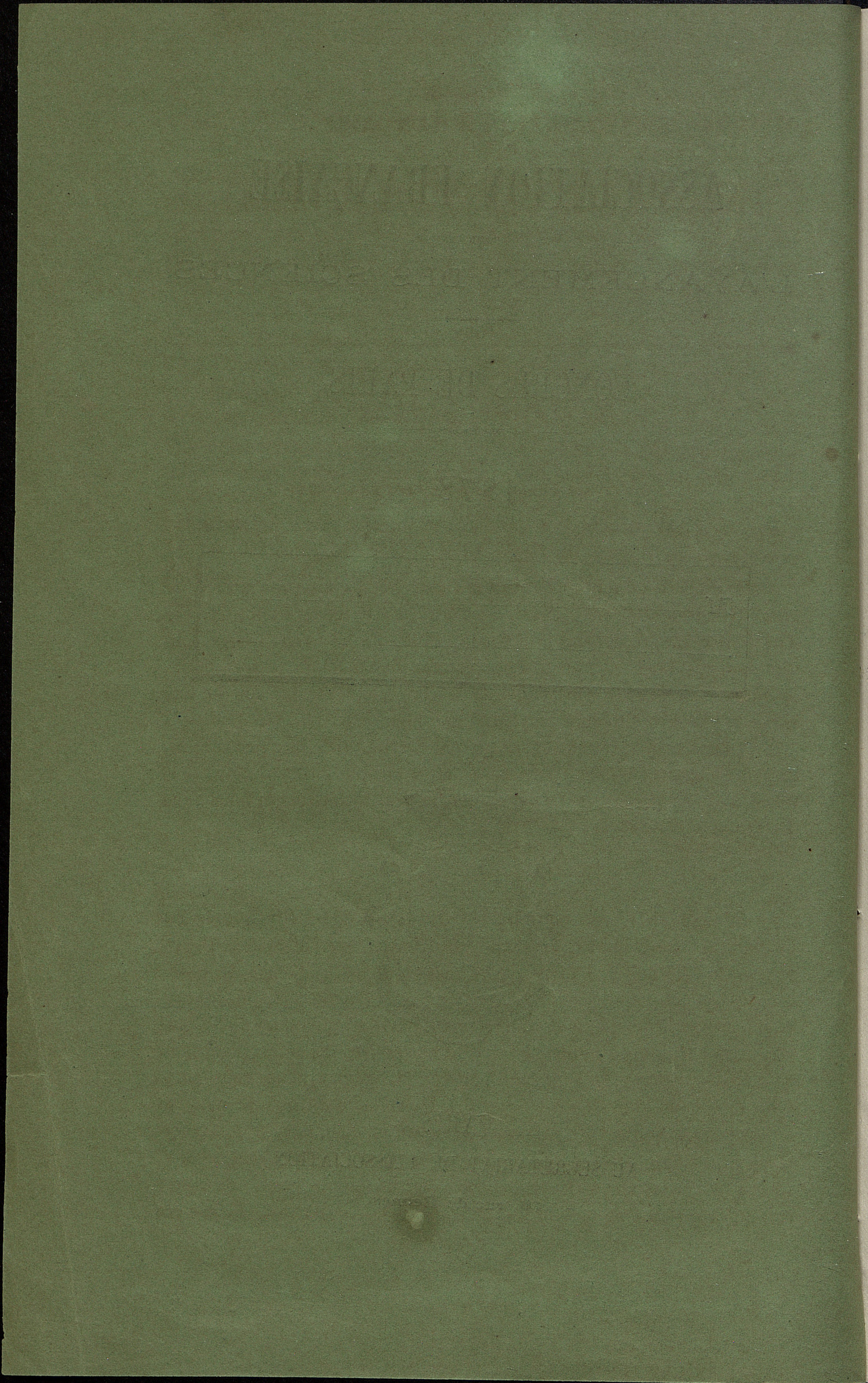
M *Culte des Pierres
Sacrées*



PARIS

AU SÉCRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION

26, rue de Rennes.



ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Congrès de Paris. — 1878.

M. Julien SCAZE

Avocat à Saint-Gaudens

LE CULTE DES PIERRES DANS LE PAYS DE LUCHON

— Séance du 29 août 1878 —

Je me propose de rapporter quelques faits relatifs au culte actuel des pierres, dans le pays de Luchon, au centre des Pyrénées françaises. Ces faits sont d'une rigoureuse exactitude. Plusieurs se sont passés sous mes yeux ; je tiens les autres de personnes dignes de foi, maires, curés, instituteurs, vieillards plus respectés encore pour l'honnêteté de leur vie et la sincérité de leurs croyances que pour leurs cheveux blancs.

C'est l'exploration d'une région souvent décrite, mais trop peu connue, que j'ai consciencieusement entreprise, et, à chaque pas, j'ai constaté la vérité de cette parole : « Le paysan est le seul historien qui nous reste des temps préhistoriques. »

I.

Le 30 août 1871, vers deux heures de l'après-midi, à Bagnères-de-Luchon, la foudre tomba, avec un grand fracas, sur l'allée de la Pique, près de la villa Bertin. L'orage passé, plusieurs curieux (j'étais du nombre) allèrent observer les effets produits par le feu du ciel. Un des premiers arrivés avait été un vieux paysan des environs qui, muni d'une pioche, s'était vite mis à fouiller à l'endroit touché par la foudre. Il affirmait qu'il allait y trouver la *pierre de tonnerre*, et, comme nous nous amusions de l'opiniâtreté de ses efforts, il se fâcha, nous dit qu'il se moquait aussi de nous et que, s'il parvenait à mettre la main sur ce qu'il cherchait, il n'aurait perdu ni son temps, ni sa peine. Ne trouvant rien, il piocha tout à côté, sous la route ; mais on lui intima l'ordre de cesser son travail, et il dut, malgré lui, renoncer à ses recherches. Le pauvre

homme se retira fort mécontent, ayant manqué, disait-il, l'occasion de faire sa fortune.

Mariette, de Larboust, possédait une *Pierre de tonnerre*; elle avait la forme d'un soc de charrue. Au moment de son tirage au sort, il eut soin de la porter sur lui, et il amena un bon numéro. Dans la suite, il prêta quelquefois ce talisman à d'autres conscrits, moyennant une rétribution préalable.

En 1874, la foudre tomba sur la montagne de Benqué-d'Oueil et fit un grand trou dans le gazon. Le maire de la commune, M. Taverné, se disposait à pratiquer les fouilles usitées en cette circonstance, mais il n'eut pas le temps d'exécuter son dessein. C'est de lui-même que je tiens ce renseignement. Certaines fois, m'a-t-il dit, la foudre est en pierre, et d'autres fois, en fer.

Il serait facile de rapporter plusieurs faits de ce genre, les uns tout récents, les autres de date ancienne.

Naguère, quand le feu du ciel était tombé, on s'empressait d'aller fouiller dans le trou qu'il avait fait, pour y chercher *la pierre de foudre* (*éra peyra d'ét périglé*); d'autres disent *le fer du tonnerre* (*ech her d'ét périglé*). Si les fouilles demeuraient infructueuses, on avait soin de marquer d'une pierre ou d'un petit morceau de bois fiché dans le sol, l'endroit frappé par la foudre, et l'on y revenait au bout d'un nombre d'années déterminé: la foudre était alors remontée à fleur de terre. C'est au bout de sept années, heure pour heure, que la pierre de foudre reparait à la surface du sol. Je tiens ce détail de Jean Gaydon, d'Oô, aujourd'hui âgé de cent cinq ans. Ces talismans préservent de la foudre la maison où ils sont conservés; ils portent bonheur. Ceux qui en possèdent ne consentent à s'en défaire à aucun prix.

Généralement les pierres de foudre ont la forme d'un soc de charrue (*reilla d'éch arai*), ou d'une pointe de flèche. Certaines ressemblent à une hache (*pica*); d'autres sont comme une masse, ou un coin, ou un poinçon. On en a trouvé de toutes ces formes, affirment diverses personnes, notamment M. Guillaume Cargue, ancien maire de Bourg-d'Oueil, vieillard de quatre-vingt-six ans; mais, on n'en trouve plus que très-rarement aujourd'hui.

Ces croyances superstitieuses sont si répandues dans toutes les parties de la terre, qu'il me paraît superflu d'en indiquer ici l'origine. Elles sont certainement des réminiscences des outils et des armes de l'âge de pierre, ainsi que l'a très-bien expliqué mon savant ami, M. Emile Cartilhac dans son récent ouvrage sur *l'Age de Pierre dans les souvenirs et les superstitions populaires*.

II.

Les *pierres phalliques* du pays de Luchon sont de gros blocs qui offrent des traces plus ou moins apparentes du travail de l'homme ; elles présentent une forme conique qui les fait ressembler grossièrement à un énorme phallus. Ces symboles primitifs de la puissance créatrice sont encore l'objet de croyances et de pratiques superstitieuses. Leur attouchement produit ou développe chez l'homme la capacité d'engendrer, chez la femme la faculté de concevoir. C'est un culte secret que l'on rend à ces pierres ; mais elles reçoivent parfois les hommages publics de quelques vieillards, qui n'hésitent pas à confesser leurs croyances.

Un jour du mois d'octobre 1876, à Jurvielle, en présence du curé de la paroisse, de M. Pierre Sacaze, de M. Comet, instituteur public, et de quelques autres personnes, M. Augustin Germès, ancien maire de Jurvielle, âgé de quatre-vingt-quatre ans, nous dit ces mots que je notai textuellement : « Autrefois, quand les gens étaient honnêtes, tous avaient en ces pierres » une grande foi ; tous les vénéraient et leur adressaient des prières. » Moi, j'ai toujours cru en elles ; je mourrai en y croyant (*jou, què tous-tén crédut én aquérés peyrés ; qu'én mourirè én creyey*) ». Et, sur une observation de M. le curé, le vieillard s'écria, d'une voix que l'émotion faisait vibrer : « Si vous ne croyez pas à ces pierres, monsieur le curé, » moi, j'y crois. J'y crois, comme tous mes ancêtres ; mais deux hommes d'aujourd'hui ne valent pas un homme d'autrefois... »

En 1875, j'ai découvert sur la montagne d'Espiaup, un nombre considérable de monuments mégalithiques (cromlecks, terrasses, alignements de pierres, etc.). M. Piette et moi, nous les avons étudiés ensemble et nous avons communiqué le résultat de nos recherches à la Société d'anthropologie de Paris, dans sa séance du 5 avril 1877. Je me fais un devoir de constater ici que c'est mon savant collaborateur qui a tout d'abord compris la signification des étranges monuments dont je vais parler.

Au quartier de Peyrelade, dans le territoire de la commune de Billelère, on voit, posé sur un bloc de granit de 17 mètres de circonférence, un autre bloc de granit offrant très-grossièrement l'apparence d'un énorme phallus à demi-dressé. Il mesure, à la base, 4^m,70 de circonférence. Sa surface supérieure, trapézoïdale et aplatie, ayant 2^m,60 de circuit, est évidemment taillée ; elle présente soixante-trois fossettes arrondies, ayant de 3 à 4 centimètres de diamètre, sur 2 à 3 centimètres de profondeur. Dans le voisinage de ce monument, désigné sous le nom de *Cailhaou des Pourics*, se trouvent trois autres *pierres à écuelles*, comme on en rencontre dans diverses parties du monde, notamment dans l'Inde où elles sont considérées comme sacrées, ma-

Je tiens de Sacaze qu'il fut dit ceci : 2 h. comme vous
E. C.

hadeo. « On voit encore de nos jours, dans les pèlerinages bouddhistes, des femmes hindoues apporter de l'eau du Gange jusque dans les montagnes de Pendjab et en arroser ces signes dans les temples où elles vont implorer la faveur de la divinité, en vue de devenir mères (1). »

S'il ne m'a pas été possible de recueillir quelque pratique ou croyance superstitieuse se rapportant au *Cailhaou des Pourics*, j'ai été plus heureux à Poubeau, village peu éloigné de Billère.

Près de l'église de Poubeau, au-dessus d'un talus escarpé, se trouve un monument mégalithique, nommé le *Cailhaou d'Arriba-Pardin*. Il est composé d'un gros bloc de granit porphyroïde, haut de 2 mètres, au pied duquel est un bloc de granit amphibolifère, haut de 98 centimètres et de forme phallique. Le petit bloc, à moitié dressé, a sa partie inférieure enfoncée dans le sol, sous le gros bloc. Il est très-bombé antérieurement; le cône que forme sa partie supérieure révèle le travail de l'homme.

De tout temps, les jeunes gens de Poubeau se sont réunis pour danser près de ce monument et, bien des fois, les garçons et les filles ont abrité leurs rendez-vous à son ombre. Pour enlever tout prétexte au libertinage, M. le curé Soulé a fait planter, en 1871, la croix de fer qui se trouve sur le sommet du gros bloc, et, du haut de la chaire, il a « formellement défendu à ses paroissiens de s'approcher, pour se divertir, à moins de cinquante pas de la pierre. »

Naguère encore, les jeunes gens de ce village allaient en procession, le soir du mardi gras, faire sur la pierre un grand feu de paille. Ils marchaient un à un, chacun tenant par derrière celui qui le précédait et s'avançaient dans une attitude et avec des gestes à la fois burlesques et obscènes. Le feu allumé, ils dansaient autour de la pierre, *penem manu proferentes*. Les rites de cette fête nocturne qu'on célébrait encore il y a une trentaine d'années et qu'on nommait la fête de *gagnolis*, blessent trop la décence pour que je les décrive avec tous leurs détails.

Sur la montagne de Bourg-d'Oueil se dresse une pierre solidement fichée dans la terre; on l'appelle *éra peyra dé Peyrahita*. Sa hauteur au-dessus du sol est de 1^m,52. Autrefois, m'a raconté M. Guillaume Cargue, ancien maire de Bourg, les femmes qui voulaient devenir fécondes, allaient se frotter contre cette pierre et l'embrasser avec ferveur. Dans sa jeunesse, M. Cargue a surpris plus d'une femme et plus d'une jeune fille se livrant à cette pratique superstitieuse. Encore aujourd'hui, quand garçons et filles, tout en allant cueillir des fraises, traversent la pelouse où se dresse le menhir, les hommes obligent les

(1) *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, année 1878, page 271.

filles et les jeunes femmes à embrasser la pierre, et celles qui ne veulent pas l'embrasser s'enfuient en se moquant.

Une autre pierre phallique se trouvait jadis près du village de Portet-de-Luchon, sur un monticule appelé le *Tyron de la Croix*. Justement irrité des pratiques dont la pierre était l'objet, un curé de cette commune la fit briser, et il planta une croix à sa place; mais la croix fut enlevée tout aussitôt, sans que l'on sût comment. Les débris du granit sacré furent recueillis et remis à leur place. En 1871, l'intelligent curé de Portet, en fit disperser de nouveau les fragments, et, grâce à certaines précautions qu'il prit, nous a-t-il raconté, à M. Piette et à moi, il parvint à faire ériger une croix de bois au lieu même où se trouvait autrefois la pierre sacrée. Mais l'ouvrier qui avait façonné et planté la croix, Théodore Bilot, homme jeune et très-robuste, tomba malade aussitôt qu'il eut terminé cette besogne et il mourut peu de temps après.

Aux yeux de quelques personnes, sa mort eut une cause surnaturelle : « On aurait dû placer la croix un peu plus loin, et non à l'endroit » même où était précédemment la pierre, observa le vieux Germès, en » notre présence, et alors le malheur ne serait pas arrivé, peut-être. »

On le voit, le culte de la pierre, même de nos jours, est un fait malheureusement trop réel; il tend à disparaître complètement, mais il est facile de découvrir encore les restes de ce paganisme tenace.

D'ailleurs, ce n'est pas dans le pays de Luchon seulement que l'on constate l'existence de telles superstitions. « A l'entrée de la vallée d'Aspe » (Hautes-Pyrénées), dit M. Dumège, on remarque un rocher de forme » conique : les femmes vont y frotter leur ventre, quand elles sont » frappées de stérilité. » A Ker-Rohan (Côtes-du-Nord), sont divers monuments mégalithiques, notamment un pilier sur lequel on voit une bosse en forme d'œuf qu'on a trouvée sur quelques menhirs. « Ce lieu, dit » M. Henri Martin, est l'objet de pèlerinages traditionnels, et les femmes » vont y demander la fécondité. » Près de Saint-Renan (Finistère), s'élève un grand menhir en granit; sur deux de ses faces opposées, on voit une bosse ronde, taillée de main d'homme. « Ces bosses, dit Fré- » minville, reçoivent encore une sorte de culte bizarre de la part des » paysans des environs. Les nouveaux mariés se rendent dévotement au » pied de ce menhir, et, après s'être en partie dépouillés de leurs vêtements, la femme, d'un côté, l'époux, de l'autre, se frottent le ventre » nu contre une de ses bosses. L'homme prétend par cette cérémonie » ridicule, obtenir des enfants mâles, plutôt que des filles, et la femme » se persuade que par là, elle obtiendra l'avantage d'être la maîtresse » absolue dans son ménage. »

III.

Le cadre qui m'est tracé est si restreint que je vais traiter en quelques lignes des sujets qui devraient former chacun un chapitre.

On rencontre dans le pays de Luchon un grand nombre de pierres habitées par des génies que l'on nomme *incantades*. Quand le principe du bien et le principe du mal étaient en guerre, certains esprits ne voulurent prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. Après sa victoire, Dieu garda les bons anges avec lui, dans le ciel, précipita les démons dans l'enfer et, pour punir les esprits qui avaient gardé la neutralité, il les exila sur la terre où ils doivent se purifier par de fréquentes ablutions. Ces esprits, moitié anges et moitié serpents, sont les *incantades*. Chaque incantade habite une pierre sacrée; il lui est défendu de s'en éloigner. On en a vu, on en voit encore faisant ses ablutions dans la source voisine, y lavant son linge, plus blanc que la neige, et l'étendant ensuite, pour le faire sécher, sur les roches de la montagne. Ces génies font parfois du bien, jamais du mal. Si l'on n'en voit guère plus aujourd'hui, c'est que la plupart s'étant purifiés, ont pu retourner au ciel.

Génies solitaires et primitifs, les *incantades* ne doivent pas être confondus avec les *fées* (*hadés, hédétés*), qui font aussi de fréquentes apparitions dans le pays de Luchon.

Parlerai-je des *pierres des serpents* ou *pierres vivantes*? Un vieillard de Luchon, M. Chanfrau, affirme qu'autrefois on voyait dans les forêts du voisinage, de grands serpents qui avaient une pierre brillante sur la tête. Ces serpents fort rares, allaient très-vite, en faisant un grand bruit. Si l'on parvenait à en tuer un, on s'emparait de la pierre, talisman très-précieux.

Dans le Bas-Comminges, on attache au cou des animaux, des clochettes dont les battants sont des pierres aiguës, propres à combattre les maladies épidémiques, et que, pour ce motif, on nomme *peyrés dé pigotés* (pigotés, petite vérole). Ces pierres sont souvent de petites haches ou des pointes de flèches de l'âge de pierre.

Sur le sommet du toit de quelques vieilles maisons, on remarque une pierre, posée debout, brute ou très-grossièrement taillée. Cette sorte de divinité domestique veille sans cesse sur la maison. Les vieillards ne souffrent pas qu'on enlève ces pierres, aujourd'hui très-rares. Il est donc malaisé de s'en procurer, même à grand prix. J'en possède une que plusieurs chercheurs et moi-même, nous avons souvent observée sur le toit d'une maison sise au pied de la montagne d'Espiaup, dans la vallée de Larboust. C'est un petit bloc de granit grossièrement taillé, haut de 43 centimètres et représentant, semble-t-il, le profil d'une tête humaine. La partie inférieure forme une sorte de socle, de manière à ce que la

Pierre puisse se tenir debout. Dans une vitrine du Pavillon des sciences anthropologiques, à l'Exposition universelle, on voit aussi des statuettes en bois que les Néo-Calédoniens ont coutume de poser sur le sommet de leurs cases.

Que de faits, que de croyances j'aurais à raconter ici ! S'il plaît à Dieu, je publierai prochainement un essai sur les *Mythes et légendes des Pyrénées*.

pietre puisse se tenir debout. Dans une vitrine du Salon des sciences anthropologiques, à l'Exposition universelle, on voit aussi des statues en bois que les Néo-Éolithiques ont sculptées de leurs mains.

Que de faits, que de croyances, que de sentiments ! Si le pays de Lichon se peuplait prochainement au point que les Néolithiques fussent

devenus les maîtres du pays, on ne saurait trop leur rendre hommage.

Il est certain que les statues de bois, les figurines en terre, les

objets en os, les bijoux en pierre, les armes en bronze, les

monnaies en métal, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

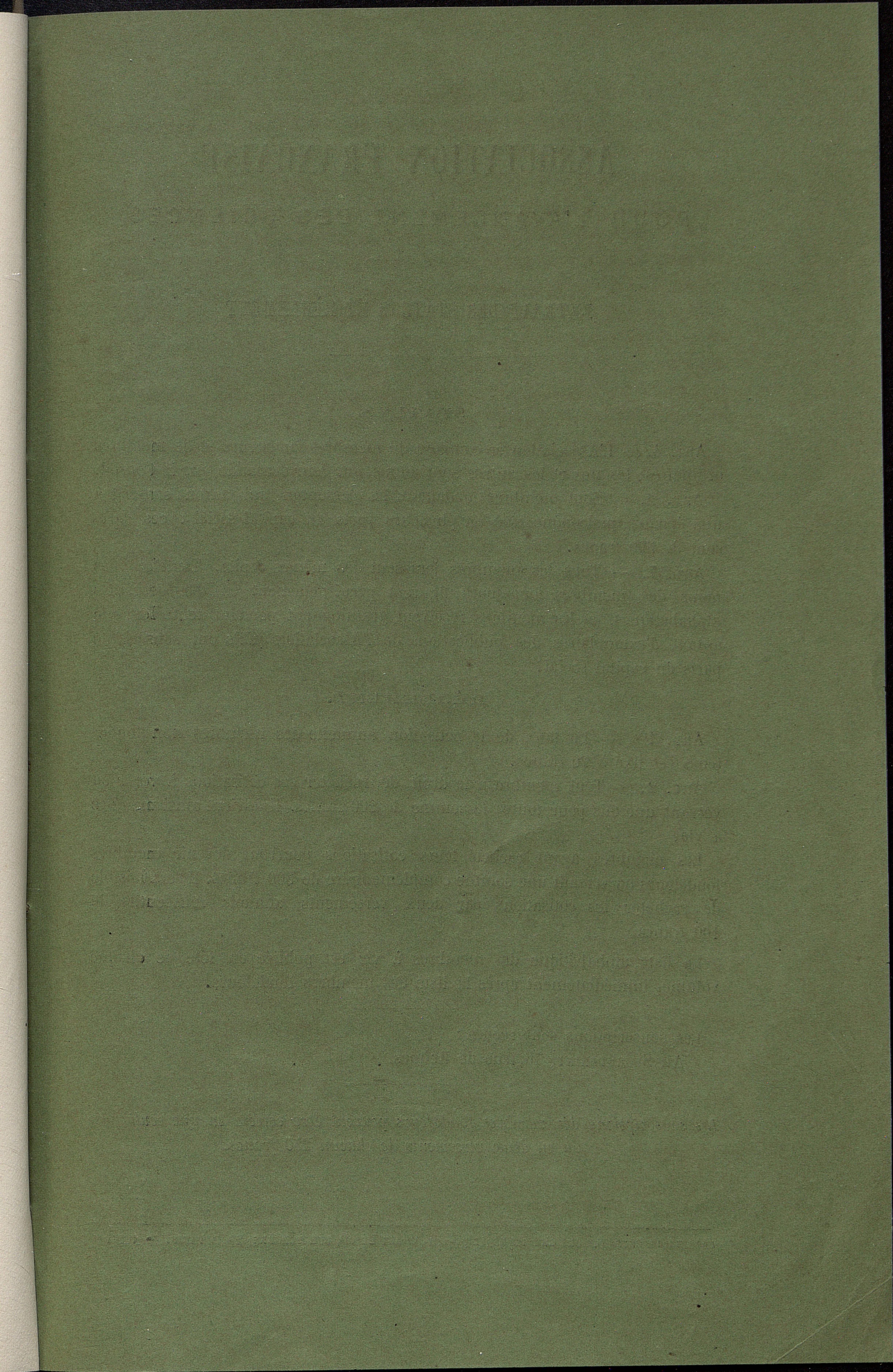
objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les

objets en terre, les bijoux en métal, les monnaies en pierre, les

objets en os, les bijoux en verre, les objets en bois, les



ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

EXTRAIT DES STATUTS ET RÈGLEMENT

STATUTS.

ART. 4. — L'Association se compose de membres fondateurs et de membres ordinaires; les uns et les autres sont admis, sur leur demande, par le Conseil.

ART. 6. — Sont membres fondateurs les personnes qui auront souscrit à une époque quelconque une ou plusieurs parts du capital social : ces parts sont de 500 francs.

ART. 7. — Tous les membres jouissent des mêmes droits. Toutefois, les noms des membres fondateurs figurent perpétuellement en tête des listes alphabétiques, et les membres reçoivent gratuitement pendant toute leur vie autant d'exemplaires des publications de l'Association qu'ils ont souscrit de parts du capital social.

RÈGLEMENT.

ART. 1^{er}. — Le taux de la cotisation annuelle des membres non fondateurs est fixé à 20 francs.

ART. 2. — Tout membre a le droit de racheter ses cotisations à venir en versant une fois pour toutes la somme de 200 francs. Il devient ainsi membre à vie.

Les membres ayant racheté leurs cotisations pourront devenir membres fondateurs en versant une somme complémentaire de 300 francs. Il sera loisible de racheter les cotisations par deux versements annuels consécutifs de 100 francs.

La liste alphabétique des membres à vie est publiée en tête de chaque volume, immédiatement après la liste des membres fondateurs.

Les souscriptions sont reçues :

Au Secrétariat, 76, rue de Rennes.

Les souscriptions des membres fondateurs peuvent être versées en une seule fois, ou en deux versements de chacun 250 francs.